

## PREFET DE LA REGION GUYANE

Le Cabinet

ARRÊTÉ nº 2015 023 0017 du - 4 FEV. 2015

Accordant une récompense pour Acte de Courage et de Dévouement

----=000=----

## LE PREFET DE LA REGION GUYANE

Chevalier de l'Ordre National du Mérite Chevalier de la Légion d'Honneur

----000-----

VU la loi du 19 mars 1946 érigeant en département, la Guadeloupe, la Martinique, la Guyane Française et la Réunion;

VU le décret du 7 juillet 1947 relatif à l'organisation départementale et à l'institution préfectorale dans les nouveaux départements;

VU le décret du 16 novembre 1901 modifié par le décret du 9 décembre 1924;

VU le décret nº 70221 du 17 mars 1970 portant déconcentration en matière d'attribution de la distinction susvisée,

VU les rapports présentés concernant l'intervention courageuse de Monsieur Widley GAUVIN, lycéen au Lycée Melkior-Garré qui a eu lieu le 12 janvier 2015 à proximité du collège Reeberg Neron à Rémire-Montjoly ;

SUR proposition de Monsieur le Sous-Préfet, directeur de Cabinet ;

## ARRETE

Article 1º: Une récompense pour acte de courage et de dévouement est décernée à :

## MÉDAILLE DE BRONZE

Monsieur Widley GAUVIN Lycéen au Lycée Melkior-Garré

Article 2 : Le Sous-Préfet, directeur de Cabinet est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture.

Fait à Cayenne de 2 3 JAN. 2015

Le Préfet